



A2L CONSULTANTS  
Société par actions simplifiée au capital de 24.000 euros  
Siège social : 8 rue de Tocqueville 75017 PARIS  
RCS PARIS 434 076 444

## **PROCES VERBAL DE DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 30 mars,  
A l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes annuels,

Monsieur Bertrand DULLIN, Président de CAP ING, associée unique de la société A2L CONSULTANTS, Société par actions simplifiée au capital de 24.000 euros dont le siège social est 8 rue de Tocqueville 75017 PARIS, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 434 076 444 a pris les décisions suivantes :

### **Ordre du jour :**

1. Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce.
2. Pouvoirs pour les formalités.

### **Préambule :**

L'associée unique constate que toutes les dispositions légales et statutaires ont été observées pour la régularité de la présente réunion.

L'associée unique constate que la Société remplit les conditions de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, relatives au non-recours obligatoire à un commissaire aux comptes. En effet, la Société ne dépasse pas deux des trois seuils suivants :

- Chiffre d'affaires hors taxes : 2 000 000 euros
- Total bilan : 1 000 000 euros
- Nombre moyen de salariés : 20

Les mandats du :

- Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Julien BEYSSAC, né le 19/10/1975 à Chartres (28) de nationalité Française, domicilié au 26 rue de Romainville 75019 Paris,

Et

- Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Christophe CARASSUS, né le 13/05/1971 à Paris (75013), de nationalité Française, domicilié au 117 rue d'Aboukir 75002 Paris,



nommés par décision de l'associée unique lors de l'Assemblée Générale du 09/09/2013 pour une durée de six exercices débutant le 30 septembre 2013, arrivent à échéance et l'associée unique souhaite y mettre fin conformément aux dispositions légales, la Société ne remplissant plus les critères d'obligation.

#### **Première résolution : Fin du mandat des Commissaires aux Comptes**

Les mandats de Monsieur Julien BEYSSAC, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christophe CARASSUS, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Associée Unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

L'associée unique décharge le Commissaire aux Comptes de toutes ses fonctions.

#### **Deuxième résolution : Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au Président à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires à la publication et au dépôt des présentes, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

CAP ING SAS  
Représentée par Bertrand DULLIN  
Associée unique de la société A2L  
CONSULTANTS